

Information Générale concernant les Plaques en PVC fabriquées par profine/Kömmerling

profine GmbH
Standort Pirmasens
Zweibrücker Straße 200
66954 Pirmasens
Postfach 21 65
66929 Pirmasens

Telefon +49 6331 56-0
Telefax +49 6331 56-2475
www.profine-group.com

I. Matières

L'ensemble de nos plaques est fabriqué à partir de PVC rigide (PVC-U) et de ce fait, les matières sont exemptes de plastifiants. Sous condition d'une utilisation conforme à leur destination, les plaques ne dégagent aucun ingrédient à l'environnement ni aux matières en contact direct au cours de leur existence.

Le PVC étant un matériau très polyvalent, il est utilisé dans l'industrie du bâtiment pour en fabriquer des produits très durables tels que les profilés de fenêtres, les tubes, les plaques, etc. et, au-delà, dans un grand nombre d'autres applications industrielles.

Pour atteindre une stabilisation thermique du PVC dans le procédé de fabrication, nous utilisons des substances exemptes de plomb et de cadmium pour nos matières plaques.

Toutes matières correspondent aux exigences des directives et règlement suivants:

DIN EN ISO 11833	Plastiques -- Feuilles en poly(chlorure de vinyle) non plastifié -- Types, dimensions et caractéristiques
2011/65/UE RoHS	Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
Directive 2002/96 (DEEE)	Directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
Directive 2003/11/CE	Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (pentabromodiphényléther, octabromodiphényléther)
2005/69/CE	Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
2006/122/CE	Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (sulfonates de perfluorooctane)
2009/251/CE	Décision exigeant des États membres qu'ils veillent à ce que les produits contenant du fumarate de diméthyle (produit biocide) ne soient pas commercialisés ou mis à disposition sur le marché
2009/425/CE	Limitation de la mise sur le marché et de l'emploi des composés organostanniques
76/769/CEE	Directive relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses
CE/1005/2009	Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Pirmasens, le 1^{er} Mars 2016

Dr. Stefan Huck
Materialentwicklung
Telefon +49 6331 56-2133
Telefax +49 6331 56-2308
Stefan.Huck@profine-group.com

Geschäftsführung:
Dr. Peter Mrosik
(Geschäftsführender Gesellschafter)
Ursula Kretzschmar

Rechtsform: GmbH
Sitz der Gesellschaft: Troisdorf
Amtsgericht Siegburg
HRB 8435
USt.-IdNr.: DE 137.876.324
St.-Nr.: 5220/5740/0143

Bankverbindungen:
Commerzbank AG Köln
IBAN DE10 370400440501107700
BIC COBA DE FF
Deutsche Bank AG Köln
IBAN DE53 370700600177015500
BIC DEUT DE DK

Starke Marken:



CE/1907/2006	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
CE/552/2009	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'annexe XVII
CE/850/2004	Règlement concernant les polluants organiques persistants
ChemRRV	Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (<i>Règlement Allemand relatif à la réduction du risque concernant les substances chimiques</i>)
NF EN ISO 16000 -3/-6/-9/-11	Norme portant sur le contrôle de la pollution de l'air intérieur
China Pollution Act	Pollution provoquée par les équipements électroniques

II. Comportement au feu

L'ensemble de nos plaques est, par principe, difficilement inflammable et auto-extincteur. De plus, une partie des produits répond aux normes nationales et internationales les plus importantes en matière de protection contre le feu (cf. fiches de données).

III. Recyclage

Nos plaques peuvent être recyclées sans aucune restriction. La seule condition en est que les matières doivent être de même nature si possible et exemptes d'impuretés.

Salutations cordiales

profine GmbH



i.V. Dr. Stefan Huck
Leitung Materialentwicklung



i.V. Harald Jekel
Produktmanager BU-Halbzeuge

Starke Marken:

